

Planification pour les grands tournants de la vie

Planification en cas de séparation et de divorce

La séparation et le divorce sont des événements majeurs de la vie qui peuvent engendrer des obligations de planification fiscale, successorale et financière importantes. C'est une période difficile marquée par de nombreux changements, mais il est important d'être proactif dans la planification afin de réduire les incidences des obligations potentielles.

Aux fins de l'impôt, les conjoints sont considérés comme séparés s'ils vivent séparément pendant au moins 90 jours après la rupture de leur relation et ne se réconcilient pas au cours de cette période.

Il est important d'informer l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'un changement d'état civil; cela peut influencer l'admissibilité aux prestations et aux crédits d'impôt. Si l'état matrimonial d'une personne a changé, elle n'est plus admissible aux occasions de planification fiscale pour les conjoints.

Lors d'un divorce, les transferts de biens entre conjoints font habituellement l'objet d'un report d'impôt. Une fois le transfert effectué, la vente d'un bien peut avoir des répercussions sur les gains en capital.

Lorsqu'un transfert à imposition reportée se produit, les règles d'attribution ne s'appliquent généralement pas, mais il peut y avoir des exceptions, d'où l'importance d'obtenir des conseils fiscaux et juridiques.

Partage des biens

Les parties devront peut-être envisager comment elles répartiront leurs biens. Chaque personne doit obtenir des conseils juridiques indépendants pour comprendre la loi dans sa province ou son territoire, car celle-ci varie d'une juridiction à l'autre. Voici des exemples de différences :

- Les conjoints de fait sont-ils traités de la même façon que les conjoints mariés?
- Quels biens peuvent être exemptés d'un paiement d'égalisation ou d'un partage?

En général, une entente écrite de séparation confirmant le partage des biens est préparée par une avocate ou un avocat et signée par les deux parties. Si les parties ne parviennent pas à tomber d'accord, elles peuvent s'adresser à une ou un juge pour trancher le litige.

Les actifs comprennent, sans s'y limiter, les pensions de l'État, les régimes enregistrés (REER, FERR, CELI, REEE, RPA, CRI, etc.), les biens, les véhicules, les effets personnels et les actifs d'entreprise.

Paiements de pension alimentaire

Une conjointe ou un conjoint peut être tenu de verser à l'autre des paiements de soutien financier, soit sous forme de paiements périodiques, soit sous forme de paiement forfaitaire. Les paiements de pension alimentaire périodiques sont généralement imposables pour la ou le bénéficiaire et déductibles



pour la payeuse ou le payeur. Les paiements forfaitaires ne sont généralement pas imposables pour la ou le bénéficiaire et ne sont pas déductibles pour la payeuse ou le payeur, mais il existe des exceptions.

Remarque : Les frais juridiques payés par la ou le bénéficiaire liés à l'obtention de cette pension peuvent également être déductibles d'impôt.

Planification successorale

Il est essentiel de passer en revue et de mettre à jour les documents de planification successorale, notamment :

- Le testament de la personne
- Les actes de fiducie
- La procuration
- Les directives en matière de soins de santé
- La désignation des bénéficiaires

Bien que l'entente de séparation ou l'ordonnance du tribunal puisse porter sur les désignations de bénéficiaires, il est crucial de s'assurer que les désignations de bénéficiaires sur les comptes d'une personne reflètent ses souhaits actuels. Faute de quoi des poursuites judiciaires pourraient en découler. Il importe également de savoir que les modalités d'une entente de séparation peuvent déterminer si la ou le bénéficiaire désigné(e) peut être modifié(e) par la suite. Par exemple, une personne peut être dans l'obligation de garder son ancienne conjointe ou ancien conjoint comme bénéficiaire d'une police d'assurance vie pour couvrir les obligations de pension alimentaire futures pour les enfants en cas de décès.

Demandez l'avis d'une ou d'un avocat lors de la mise à jour des documents de planification successorale. Dans la majorité des cas, il est préférable de ne pas attendre l'obtention du jugement de divorce pour mettre à jour les documents. La plupart des personnes ne veulent pas que leur ancienne conjointe ou ancien conjoint prenne des décisions en leur nom en cas d'incapacité.

Remarque : L'utilisation de programmes en ligne pour générer un testament sans recevoir de conseils juridiques comporte des risques.

Liste de vérification – Planification en cas de séparation et de divorce

Obtenez un avis juridique indépendant.

Avisez l'ARC d'un changement de statut matrimonial.

Demandez des conseils fiscaux sur le transfert de biens entre conjoint(e)s.

Planification successorale

Vérifiez et mettez à jour le testament pour vous assurer qu'il reflète les volontés actuelles.

Retirez l'ancien(ne) conjoint(e) à titre de liquidateur(trice), d'exécuteur(trice) ou de bénéficiaire, si nécessaire. L'avocat(e) de la succession devrait examiner l'entente de séparation signée.

Mettez à jour les actes de fiducie et envisagez de restructurer toute fiducie familiale.

Réviser la procuration pour désigner une nouvelle personne chargée de prendre des décisions financières en cas d'incapacité à le faire, ainsi que les directives en matière de santé.

Modifiez les désignations de bénéficiaires sur tous les comptes (pensions gouvernementales, régimes enregistrés et polices d'assurance vie), sauf si l'entente de séparation signée contient une indication contraire.



Consultez un(e) avocat(e) pour vous assurer que tous les changements sont juridiquement valables et pour comprendre les restrictions stipulées dans votre entente de séparation.

Protéger les actifs reçus en héritage

Conservez tous les actifs dont vous avez hérité dans des comptes bancaires séparés, établis en votre seul nom. Pour vous assurer qu'ils sont exclus du partage, ne regroupez pas les actifs hérités avec les biens matrimoniaux. Consultez un(e) avocat(e) de votre province ou territoire, car chaque territoire de compétence a sa propre législation concernant le partage des biens hérités lors d'un divorce.

En suivant ces étapes, une personne peut faire en sorte que les aspects financiers et juridiques de sa rupture matrimoniale sont gérés efficacement et réduire les risques possibles de pertes ainsi que le stress.

Ce document ne devrait pas être considéré comme une source de conseils juridiques, fiscaux ou comptables. Ce matériel a été préparé à titre informatif seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les client(e)s sont prié(e)s de consulter leur propre fiscaliste-conseil ou comptable. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs qui pourraient être contenues dans ce document ni envers quiconque se fie aux renseignements qu'il contient. Veuillez consulter votre conseiller(ère) juridique ou fiscal(e) attitré(e).